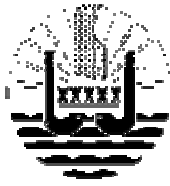


ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE



AUDITIONS

COMMISSION D'ENQUÊTE

chargée de recueillir tous
éléments d'information sur les
conséquences des essais
nucléaires aériens entre 1966
et 1974 pour les populations
de la Polynésie française

Pasteur Jean Adnet
Réponse du 29 septembre 2005

Le Pasteur Jean Adnet a été en poste missionnaire à la paroisse de Béthel dans les années 1960.

Pasteur Jean Adnet : Quand le projet français de procéder à des essais nucléaires en Polynésie Française. a été connu, notamment par un article du journal "Le Monde"(1962), les Eglises du Pacifique Sud, réunies aux Samoa Occidentales en 1961 avaient déjà déclaré leur opposition aux essais nucléaires des USA dans les Iles Marshall (Bikini) : l'E.E.P.F. y était représentée. Louis MOLET, protestant, ethnologue de l'ORSTOM, avait alors été expulsé du territoire, lui et sa famille, pour avoir (je cite):"*publié un article contraire à la politique du gouvernement français*". J'écrivais alors au sénateur Durand-Réville une lettre en faveur de Louis Molet. Démarche sans effet, évidemment.

En janvier 1962, sous le titre "*pour une enquête de commodo incommodo*", j'écrivais un article dans le Lien, bulletin de la paroisse protestante de langue française, où je contestais le droit de la France de procéder à des essais nucléaires en Polynésie sans avoir auparavant consulté la population. Je dénonçais l'amalgame qui consistait à dire que l'opposition à ce projet était la marque d'une attitude anti-française et d'une volonté d'indépendance du Territoire (Vous avez certainement cet article en votre possession). C'est lui qui m'a valu, lors de mon congé en France de 1963, de me voir refuser le retour à Tahiti. Et ce n'est que grâce à l'intervention, d'une part, des Eglises Protestantes de France et de Polynésie auprès du 1er ministre Mr Pompidou,, d'autre part à l'intervention personnelle du pasteur Marc Boegner auprès du Général de Gaulle, que je pus revenir en 1964 à Tahiti, moi et ma famille. (j'avais pendant des années entendu le leitmotiv des discours de l'administration française: "*Tahiti, c'est la France*". J'ai dû malheureusement constater qu'à Tahiti, nous étions encore en régime colonial et qu'un citoyen français n'avait pas la même liberté d'expression qu'en métropole!).

Il existait alors une crainte sourde dans la population due aux précédents essais dans les Iles de Bikini et de Christmas. Quand le projet devint officiel (déclaration du Général de Gaulle (fin 1962), l'attitude du gouvernement fut, d'une part, de nier tout danger dans des conférences organisées par le Haut Commissariat de l'Energie Atomique à Tahiti (les bavures des essais d'Algérie n'étaient pas encore connues), d'autre part, des promesses telle que celle faite par le Général de Gaulle, au grand étonnement de ses propres ministres (!), lors de sa venue en sept. 1966 "*d'une route traversière*" dans l'île!.

Aucune opposition majoritaire ne se forma à l'époque Le parti d'opposition très populaire (Pouvanaa, Teariki) était systématiquement soupçonné de vouloir l'indépendance. On sait comment le Gouvernement profita d'une Assemblée Territoriale réduite au minimum pour obtenir un accord, jugé depuis d'une légalité douteuse..

L'Eglise Evangélique de Tahiti qui n'a jamais donné sa caution aux essais, a pris officiellement position en 1982.. Pour ma part, dans l'article du Lien de 1962, je n'exprimais pas mon opinion personnelle (évidemment négative) sur la question du droit ou non de la France de se donner une arme nucléaire, mais sur le projet d'implantation en Polynésie. Ceci pour plusieurs raisons:

Les dangers sanitaires: Aucun argument ne pouvait nous persuader que les essais atmosphériques projetés n'auraient pas de conséquences sanitaires pour la population. Le discours officiel n'était pas crédible.

La protection sociale: l'irruption de milliers de militaires de la force alpha, de techniciens etc.. ne pouvaient que bouleverser la société traditionnelle. Le Gouvernement n'était pas inconscient du problème puisque, par exemple, il avait prévu de créer dans la presqu'île de Tahiti, des maisons closes pour militaires en faisant venir des prostituées d'Asie. Nous avons eu vent de ce projet par les chefs de district contactés discrètement par la gendarmerie française. Nos protestations - c'était là la première action commune des Eglises catholique et protestante sur ces questions - en empêchèrent la réalisation.

Une raison économique le Gouvernement français a monnayé son projet d'énormes avantages matériels et financiers pour le territoire. En 1982, j'écrivais, dans un article repris par Henri VERNIER dans son livre "Au vent des cyclones" (p. 213 ss)., *La décision française d'implanter des bases atomiques à Moruroa a perverti les relations franco-polynésiennes et aggravé le déséquilibre économique du pays...En créant artificiellement une prospérité due en majeure partie à une aide extérieure conditionnelle, la France a accru la dépendance économique de la Polynésie et a compromis son accession à la majorité politique...(par ailleurs), l'assistance française est perçue désormais comme une compensation légitime par une population qui sollicite sans vergogne le maximum d'avantages. Ces compensations font actuellement contrepoids à la crainte sourde du danger atomique et aux velléités d'indépendance"*

Cette dernière remarque explique que l'opposition aux essais nucléaires n'ont pas été à l'époque le fait d'une majorité, la population ne pouvant refuser la manne financière qu'ils lui apportaient et dont toute la société profitait, y compris les Eglises dont beaucoup de fidèles travaillaient à Moruroa.

Raison politique: Comme nous le disons ci-dessus, l'accession progressive du pays à une maturité politique ne pouvait se faire dans le climat polémique qui caractérise aujourd'hui encore les relations de Tahiti avec la France. Reconnaître la responsabilité de la France à Tahiti, comme en Algérie, dans les effets nocifs des expérimentations nucléaires qui ont frappé nombre de victimes, et en tirer les conséquences, contribuerait, à n'en pas douter, à assainir ces relations.

Concernant la question particulière de l'action des personnels religieux sur les sites, des pasteurs tahitiens ont souvent accompagné les travailleurs protestants. D'autre part, un missionnaire, le pasteur alsacien bilingue Emile Bach, mort accidentellement à Tahiti, a assuré un certain temps l'aumônerie de la Légion Etrangère. Il ne semble pas que la question du nucléaire ait beaucoup interpellé le pasteur Vinuba, d'origine vietnamienne, qui avait une conception étroitement religieuse de ses fonctions.

Rentré à Tahiti en 1964, je n'ai jamais caché ma position. Depuis, l'E.E.P.F. a manifesté de diverses manières son opposition aux essais. Mais jusqu'à récemment, le gouvernement local ne l'avait jamais soutenue.

Jean ADNET, pasteur en Polynésie Française de 1950 à 1968